

ACTION ASSURANCE



Eric Dupond-Moretti avec Resto Ensemble pour obtenir la perte d'exploitation

Le collectif Resto Ensemble reste mobilisé plus que jamais pour l'indemnisation de la perte d'exploitation en faisant appel au cabinet d'Eric

Dupond-Moretti & Antoine Vey

La proposition est simple : Adhérents de Restoensemble, envoyez votre contrat d'assurance à restoensemble@gmail.com

Le cabinet procède sans frais à une analyse rapide des clauses contractuelles pour repérer celles qui pourraient donner lieu à une action. Une proposition sera ensuite adressée à chacun des membres pour tout contrat pouvant être défendu, avec l'idée de joindre les contentieux qui présentent des points communs pour être plus efficaces. Vous serez ensuite libres de valider ou pas cette proposition.

« Le but étant que nous ne passions pas à côté de la possibilité d'obtenir l'indemnisation de la perte d'exploitation », soulignent les représentants du collectif, tout en précisant « Attention, il s'agit d'une procédure juridique, le résultat n'est jamais écrit d'avance ».

Article et interview à suivre